

A noter dans vos agendas : Élections législatives sur 2 tours

Venez voter les 30 juin et 7 juillet prochains pour élire votre futur Député.

Les bureaux de vote n°1 et n°2 se tiendront à la salle du Queyron de 8h00 à 18h00.

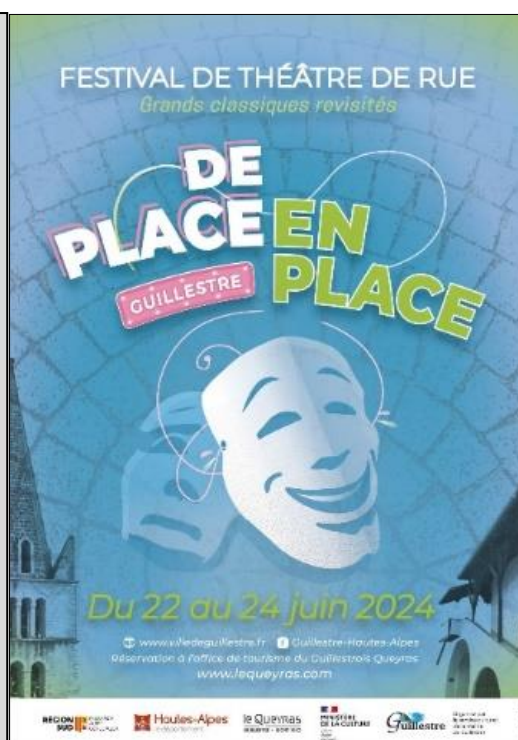
N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité (obligatoire).

1^{ère} EDITION

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE « DE PLACE EN PLACE »

3 JOURS DE FESTIVITÉS
à GUILLESTRE

Du samedi 22
au lundi 24
juin



Les grands classiques revisités :

Voyage d'Ulysse, Hamlet en 30 minutes, Les Misérables et bien d'autres...

Au programme : humour et dérision.

Pas de place au mauvais temps !
Un repli possible à la salle du Queyron.

Intégralité du programme sur le site internet www.villedeguillestre.fr.

Réservations sur le site de l'office de tourisme www.lequeyras.com et sur place le dimanche.

Le Conseil municipal s'est réuni le **lundi 10 juin 2024**. Les principales délibérations suivantes ont **été débattues et votées à l'unanimité** :

➤ **RESSOURCES HUMAINES** : La commune de Guillestre doit se munir d'un CST (Comité Social Territorial) afin de régir le fonctionnement interne de la collectivité et de la vie des agents. A ce titre, des élections du personnel vont se dérouler le 10 décembre prochain pour désigner les représentants du personnel qui siègeront aux côtés des élus communaux au futur CST.

➤ **CRECHE MUNICIPALE** : Le règlement intérieur de la crèche va évoluer sur deux points : la mise en place de 4 jours d'absence autorisés pour convenance personnelle (avec attestation sur l'honneur) au lieu de 3 et inciter les familles à un délai de prévenance de 4 semaines pour les congés estivaux.

➤ **PHOTOVOLTAÏQUE** : A la suite d'une consultation publique, la coopérative ENERGUIL a été retenue par le Conseil Municipal pour installer sur la toiture de la salle du Queyron/Dojo des panneaux photovoltaïques. La commune percevra une redevance de 5% du chiffre d'affaires sur 30 ans. De son côté, ENERGUIL s'engage à payer l'ensemble des coûts (études, achats de panneaux de marque européenne, les éventuels travaux de structure sur la toiture, raccordement ...). Ce projet sera effectif pour l'été 2025.

AGENDA

- **CONCERT RASPIGAOUS** : 1^{ère} partie avec Léo, le chanteur des Raspigaous, suivie du groupe au complet. **Place Albert, jeudi 20 juin à partir de 19h00 en collaboration avec le bar Le Central.**
- **FETE de la MUSIQUE** : Organisée par L'association l'Echooo **Place Salva, vendredi 21 juin à partir de 20h00.**
- **LAEP** : Un temps parent-enfant est organisé à la crèche municipale. **Rdv samedi 22 juin de 9h30-11h30.**
- **FETE DE LA RANDONNEE** : Proposée par le CDRP 05 et l'ARBB - 5 circuits encadrés dans le Guillestrois. Infos : Office de tourisme. **Dimanche 23 juin, départs de l'Auberge de Jeunesse.**
- **CONCERT DE L'HARMONIE LA LYRE LES ALPES** : Pour la Fête de la Musique - Place Albert, le **dimanche 30 juin à 17h30.**
- **SPECTACLES DE MARIONNETTES** : Place d'Italie pendant trois jours **du 11 au 13 juillet, payant.**
- **DON DU SANG** : Collecte prévue à partir de 13h30 à la salle du Queyron - **le mercredi 17 juillet.**
- **TOUR DE FRANCE** : **Vendredi 19 juillet en matinée** : Circulation et stationnement interdits en centre-ville – Journée festive et sportive en perspective.
- **MEDIATHEQUE** :
 - Présentation de la saison 2024-2025 du théâtre de la passerelle, le **vendredi 28 juin 19h30.**
 - Animations art numérique, initiation au vidéo-mapping avec Thomas Voillaume : **mercredi 10 et 17 juillet 10-12h / 15h-17h**
 - Exposition de photographies de Paul Sionneau **tout l'été.**

BON A SAVOIR ...

- **EAU POTABLE** : La campagne de relève des compteurs d'eau potable a débuté **le 3 juin et se terminera le 20 septembre. Elle est obligatoire** et permet une facturation au plus juste de vos consommations. Si vous êtes absent, un formulaire sera déposé dans votre boîte aux lettres. Merci de le retourner complété dans les 15 jours (en mairie ou par mail à regiedeleau@villedeguillestre.fr). Merci pour votre disponibilité et pour l'accueil réservé à l'agent municipal.
- **PISCINE MUNICIPALE** : Ouverture le week-end du 29/30 juin de 10h à 19h. Inauguration de la piscine, du snack et du camping le samedi 29 juin à 11h. **Entrée gratuite à la piscine pour tous ce jour-là !**
Semaine du lundi 1^{er} au vendredi 5 juillet 2024, ouvertures uniquement les :
 - ✓ Lundi, mardi et jeudi : de 12h à 14h et de 16h à 19h
 - ✓ Mercredi et vendredi : de 10h à 19h
 - ✓ **Les autres créneaux sont consacrés aux scolaires.****A partir du samedi 6 juillet jusqu'au 31 août** : Ouverture tous les jours 7 /7 j de 10h à 19h.
- **RISQUE INCENDIE** : L'arrêté ministériel du 06 février 2024 classe la commune de Guillestre en risque **incendie élevé** avec **débroussaillage obligatoire** dans les forêts, bois, landes, garrigues, et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs forestiers. Plus d'infos dans l'onglet « **emploi du feu et débroussaillage** » sur le site www.villedeguillestre.fr
- **DICRIM - PCS : Gestion de crises** : Les fortes intempéries de décembre 2023 ont démontré l'importance de l'existence et de la mise en place du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Guillestre**. Il a permis d'anticiper au mieux les décisions à prendre et les interventions à organiser pour alerter et sauvegarder la population. Lorsque survient un danger, les premières décisions et les premiers gestes sont déterminants. Le **Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** a pour objectif de sensibiliser la population sur les risques naturels encourus, sur les consignes de sécurité à respecter et sur les actions à mener en cas de danger. Il sera distribué dans le courant de l'été 2024.
- **NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE** : Par arrêté préfectoral portant réglementation **des bruits de voisinage dans les Hautes-Alpes**, les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi inclus de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 / dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 juillet à la Mairie provisoire (devant la maternelle) à 20h30
La séance est publique. Contact : www.villedeguillestre.fr ou **04.92.45.04.03**